



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



AVENANT n°1 - PROMO DECOUVERTE

2.1. - Pneumatiques

Seront seuls autorisés les pneus de marque **DUNLOP** tels que définis ci dessous, Les pneus pluie sont autorisés.

Les couvertures chauffantes branchées à un groupe électrogène de 2000 watts maximum, à l'exception de tout autre dispositif générateur d'énergie sont autorisées en pré-grille.

~~Dunlop vous propose :~~

**Catégorie Dimension Type Gomme Tarif TTC
(France)**

Promo Découverte

Sec AV 120/70ZR17	D211 GP Racer	S ou M	144,00 ⁴
AR 160/60ZR17	D211 GP Racer	E	167,00 ⁴
AR 180/55ZR17	D211 GP Racer	M ou E	181,00 ⁴
AR 190/55ZR17	D211 GP Racer	M ou E	191,00 ⁴
AR 200/55ZR17	D211 GP Racer	M ou E	214,00 ⁴

Promo Découverte

Pluie AV 125/80R17	KR 191	414	167,00 ⁴
AR 165/55R17	KR 389	414	225,00 ⁴
AR 190/55R17	KR 393	414	242,00 ⁴

ARTICLE 6 - PLAQUES NUMEROS

Les machines devront être équipées de plaques **jaunes** mates avec des numéros noirs mats. Les plaques devront être posées devant, au centre du carénage ou de chaque côté, et en bas de carénage.

Pour les carénages de couleur claire, il y aura une bordure noire d'une largeur minimale de 8 mm tout autour du périmètre du fond ~~blanc~~ **jaune**.

Fait à Paris, le 19 février 2013